



Aubervilliers, le 2 avril 2020

INFORMATION INTERSYNDICALE CFE-CGC, CGT et FO GROUPE VEOLIA FRANCE

En cette période de pandémie mondiale, nos 3 Organisations Syndicales au sein du Comité Groupe France Veolia rappellent notre priorité absolue : la Santé et la Sécurité de tous les Salariés du Groupe en France, et donc celle de leur Famille. Nous confirmons que la Santé n'a pas de prix et elle ne se monnaie pas ! Nous adressons donc tout d'abord un prompt rétablissement aux 4 salariés du Groupe actuellement hospitalisés en France (2 dans l'Eau, 1 à VIGS et 1 à SARP) ainsi qu'aux plus de 800 salariés du Groupe dans le Monde ayant des symptômes liés au Covid-19... L'application des mesures barrières et les équipements de protection (masques, gants, gel,...) sont une priorité sanitaire pour les salariés du Groupe.

La CFE-CGE, la CGT et FO rappellent qu'en cette période de crise l'unité devrait être le seul mot d'ordre ;

Vous trouverez ci-joint à cette information :

- le mail adressé à M. Frérot le 17 mars au nom des 4 Représentants Syndicaux du Comité Groupe France ;
- le courrier adressé par les RSG CFE-CGC, CGT et FO à l'administrateur salarié au Conseil d'Administration du Groupe Veolia le 30 mars dernier.

L'administrateur salarié au Conseil d'Administration du Groupe Veolia, Franck LE ROUX, nous a confirmé être intervenu lors de la réunion du Conseil d'Administration du mercredi 1^{er} avril matin présidé par M. Frérot, PDG du Groupe, afin de relayer nos demandes :

- suspendre les dividendes 2019 versés aux actionnaires en 2020 après l'Assemblée Générale du 22 avril ;
- maintenir la rémunération nette à hauteur de 100% pour les salariés qui seront concernés par des mesures de chômage partiel (environ 84% du net) ;
- attribuer une prime « d'implication » à tous les salariés du Groupe.

Lors de ce Conseil d'Administration, M. Frérot a fait une proposition globale qui a été adoptée à la majorité des administrateurs.

Un Communiqué de Presse du Groupe Veolia a été diffusé le mercredi 1^{er} avril à 18h dans lequel était précisé : *"compte tenu des circonstances exceptionnelles et afin de préserver, dans un esprit de solidarité partagée, les intérêts de l'ensemble des parties prenantes du Groupe, il sera proposé au vote de l'Assemblée Générale, le versement d'un dividende de 0,50€ en numéraire"*.

Le Groupe confirme donc que le dividende sera réduit de 50% et passera de 1€ à 0,50€ suite à la crise du Covid-19 dans un esprit de solidarité partagée.



Le communiqué de presse précisait également : *"le soutien du niveau de vie des salariés du Groupe, avec l'utilisation des systèmes d'aide à la gestion de l'emploi dans les pays où ce type de mesures est proposé, ainsi que des compléments de rémunération apportés par l'entreprise"*.

Ce jeudi matin 2 avril, la DGRH a adressé à l'ensemble des DRH de BU (Business Unit) du Groupe France et copie aux Organisations Syndicales Groupe des éclaircissements sur ces dispositions, à savoir :

- **Compensation du Chômage Partiel à hauteur de 100%** du salaire de référence et ce pour trois mois à compter de la mise en chômage du salarié. Il n'y aura donc pas d'incidence sur les éléments de paie annuels liés au salaire de référence (13ème mois, Intéressement, Participation,...) - seuls les EVP (éléments variables de paie) ne seraient pas maintenus.
- **Versement d'une prime exceptionnelle défiscalisée**, en deux fois sur la paie d'avril et de mai, de 1 000€ bruts attribuée aux salariés qui ne peuvent exercer leur activité à distance, et qui ont donc dû se rendre sur site ou effectuer des tâches opérationnelles. Ceux qui seraient en Télétravail ou ceux qui ne seraient pas obligés de se rendre à leur poste de travail (terrain ou bureau) ne seraient donc pas concernés.

Ces deux dispositions doivent maintenant être discutées et leurs modalités d'application négociées avec les partenaires sociaux au sein de chaque BU.

Nous laissons donc les Organisations Syndicales des BU et/ou des Entreprises vous informer dans les jours qui viennent des modalités qui seront appliquées concrètement.

M. Frérot doit également faire une intervention par vidéo à l'ensemble des collaborateurs dans la journée suite à ces annonces.

Suite à l'intervention de nos 3 Organisations Syndicales lors de la réunion avec la DGRH le mercredi 1^{er} avril, il a été confirmé que la négociation des NAO avait été repoussée à fin juin 2020 pour les sociétés du Groupe qui ne l'aurait pas terminée. Nous rappelons au travers de cette information, que le pouvoir d'achat de l'ensemble des salariés du Groupe en France est encore plus d'actualité en cette période de crise majeure.

*Madame Patricia BEHAL / Représentante Syndicale Groupe CFE-CGC
Monsieur Vincent HUVELIN / Représentant Syndical Groupe CGT
Monsieur Christian CHAVATTE / Représentant Syndical Groupe FO*

PORTEZ VOUS BIEN et FAITES ATTENTION A VOS PROCHES